



Zone classée (que peut-on y faire)

Par **pas2bol_old**, le **12/07/2007 à 21:19**

Bonjour
Ma propriété comporte une zone classée sur $\frac{1}{4}$ environ de l'ensemble, dans une partie en forte pente. La terre de cette pente est en fait du remblai entassé là, lors de l'aménagement du lotissement. Autorisé ou non, ce remblai a été déversé sur cette zone depuis 15 ans et chaque pluie en emporte chaque fois un peu plus chez le voisin en contrebas.
Ni la Mairie, ni personne ne s'est plaint de ce que du remblai ait été mis sur cette zone classée.
Mon souci est de stabiliser ce terrain en y aménageant 2 niveaux, chaque dénivellation serait de moins de 2m.
MAIS au lieu de faire des murs de soutènement en bétons, je voudrais faire ces « murs » en pneus remplis de gravats.
J'ai vu sur Internet que le CNRS était favorable à ce genre d'utilisation des pneus usés, qu'un ingénieur des Ponts et Chaussées en avait déposé un brevet, et que finalement de telles édifications avaient été faites à l'initiative des Mairies ou des Conseils Régionaux.
D'autres part, étant donné que nous avons à faire à du remblai, aucun entrepreneur n'a voulu se lancer dans des travaux en béton coulé et ferrailé. C'est sur les conseils de l'un d'eux que je me suis intéressé à cette méthode de mur de soutènement en pneus.
Ces « murs » de pneus seraient ensuite recouverts de paille et de verdure abondantes.
Les questions sont :
1/ ai-je le droit de faire des murs de soutènement dans une zone classée si ce mur est en pneus ?
2/ si oui, comment convaincre la Mairie que la méthode des pneus est la meilleure dans cet environnement ?
3/ Pour éviter toute discussion, puis-je me contenter de dire dans la déclaration de travaux que l'aménagement des murs de soutènement ne nécessitera aucune construction bétonnée ?
Voilà, je crois avoir fait le tour du problème, quoique...
Merci d'avance pour vos conseils et surtout, les références à des textes de lois, s'ils existent.
pas2bol